

## Présentation du projet de recherche

La confession d'un crime et l'interrogatoire policier sont tous deux des éléments cruciaux lors d'une enquête policière. La confession peut être un élément permettant de porter des accusations envers un individu tout autant qu'un élément permettant de corroborer les indices trouvés sur les scènes de crimes. La confession devient donc un élément déterminant dans le processus de justice (Deslauriers-Varin, Lussier et St-Yves, 2011). Considérant que l'obtention d'une confession de la part d'un suspect est l'un des éléments essentiels d'une enquête policière, (Deslauriers-Varin et al., 2011; Deslauriers-Varin, Beauregard et Wong, 2011), il semble important de bien comprendre et connaître les facteurs explicatifs entourant la décision de confesser son crime ou non en contexte d'interrogatoire policier. Précisons que le phénomène de la confession en est un qui n'a pas été étudié chez la population des cyberdélinquants sexuels envers des mineurs, d'où la pertinence de ce projet.

Cette étude s'insère, tel que susmentionné, dans un plus grand projet de recherche. En effet, il s'agit d'un projet de recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (PRESEL). La collaboration entre l'Université Laval, l'Université de Montréal et la Sûreté du Québec est essentielle dans la réalisation de ce dernier. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'objectif principal est d'identifier les facteurs explicatifs de la confession en interrogatoire policier chez les cyberdélinquants sexuels. La méthodologie privilégiée est l'observation d'interrogatoires filmés provenant de l'équipe d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec (SQ). Une grille de codification des interrogatoires a été développée par Andréanne Bergeron, étudiante au doctorat, Université de Montréal ainsi que Nadine Deslauriers-Varin. Elle contient des variables quantitatives et qualitative créées afin d'analyser les interrogatoires en question. Jusqu'à maintenant, 80 interrogatoires sur 173 ont été codifiés pour les besoins de mon mémoire de maîtrise. Soulignons que le corps policier a déjà autorisé l'accès aux données et une entente entre la SQ et moi-même a été signée. Cette étude aura des retombées considérables sur les corps policiers en termes de pratique. En effet, les résultats de la présente étude permettront aux autorités policières, plus particulièrement à l'équipe de l'ESEI de comprendre les facteurs expliquant la confession dans les dossiers de pornographie juvénile et de leurre. Également, cela pourrait, à long terme, avoir des retombées sur le système de justice et plus particulièrement sur les enquêteurs eux-mêmes. Cette étude permettra d'élargir les connaissances et les techniques d'enquête des policiers dans ce genre de crime. Comme peu d'études ont été réalisées auprès de cette population particulière, ce projet rendra possible l'avancée de connaissances dans le domaine.

L'axe visé par le projet est l'axe II (criminologie et acteurs de la justice) en raison du fait que les éléments centraux sont l'interrogatoire et les techniques policières utilisées. Tel que susmentionné, une entente a été établie avec la Sûreté du Québec afin de pouvoir utiliser leurs données, et ceci, dans le cadre d'une recherche criminologique. Un second axe est également visé par la présente étude, soit l'axe V (criminologie et société numérique) puisque l'échantillon est entièrement composé de délinquants ayant commis des crimes par le biais d'un ordinateur ou d'appareils numériques autres.